

## Effet de serre

Les Verts veulent taxer le CO<sub>2</sub> des vols en avion

**Le parti écologiste dépose un projet de loi visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre du trafic aérien**

Antoine Grosjean

Les Verts genevois ne veulent plus que l'on prenne l'avion, gros producteur de CO<sub>2</sub>, pour un oui ou pour un non. Via un projet de loi, ils proposent de prélever une redevance sur chaque billet au départ de Genève. Celle-ci servirait à compenser les émissions de gaz à effet de serre des vols en avion par l'achat de certificats finançant des projets en Suisse et à l'étranger.

En parallèle, le parti dépose un autre projet de loi qui demande d'ajouter aux publicités pour les compagnies aériennes un message de sensibilisation aux émissions de CO<sub>2</sub> du trafic aérien, à l'instar de ce qui se fait pour le tabac et ses effets sur la santé.

**Low cost en ligne de mire**

Avec cette taxe sur le CO<sub>2</sub>, le parti écologiste vise avant tout les «vols de loisirs opportunistes», autrement dit, les offres «low cost». «Le low cost représente 42% des passagers au départ de Genève Aéroport, relève le député Vert François Lefort. Or, le nombre total de ceux-ci a explosé depuis 2000, passant de 8 à 14 millions par année. Dans le même laps de temps, les émissions de gaz à effet de serre liées au trafic aérien à Cointrin ont augmenté de 78%».

Les Verts espèrent donc limiter les transports aériens superflus: «Nous ne sommes pas contre les déplacements en avion ou les vacances, nuance François Lefort, mais contre les vols inutiles, comme prendre l'avion pour aller faire du shopping à Barcelone ou sortir en boîte de nuit à Berlin.»

Le tarif de la redevance préconisée est dégressif, c'est-à-dire qu'il est proportionnellement



Les Verts ne veulent plus qu'on prenne l'avion comme on change de chemise. PASCAL FRAUTSCHI

**«Nous ne sommes pas contre les trajets en avion ou les vacances, mais contre les vols inutiles»**



**François Lefort**  
Député Vert,  
Grand Conseil

plus élevé sur les petites distances pouvant être parcourues avec d'autres moyens de transport comme le train, que pour les vols long-courriers pour lesquels il n'existe pas d'alternative. Les premiers 150 kilos d'émissions de CO<sub>2</sub> imputables à chaque passager devraient être compensés par des projets d'économie d'énergie en Suisse, et le reste par des projets à l'étranger, moins onéreux.

En considérant qu'il faut environ 20 francs pour compenser 150 kilos de CO<sub>2</sub> en Suisse et

**«Une telle redevance prêterait Genève Aéroport par rapport aux autres aéroports de Suisse»**



**Bertrand Stämpfli**  
Porte-parole  
de l'Aéroport

4 francs à l'étranger, les Verts calculent que la redevance s'élèverait à près de 55 francs pour un billet aller simple Genève-New York (équivalent à 1,27 tonne de CO<sub>2</sub>) et à 20 francs pour un vol Genève-Paris (127 kilos de CO<sub>2</sub>).

**L'Aéroport est réticent**

L'idée est accueillie fraîchement à Genève Aéroport: «Il ne faut pas faire une nouvelle exception genevoise, prévient son porte-parole, Bertrand Stämpfli. Une telle redevance nous prêterait

par rapport aux autres aéroports de Suisse. Les taxes aéroportuaires sont régies par une ordonnance fédérale, le débat doit donc avoir lieu au niveau national.»

L'an dernier, l'Union européenne s'était mise à exiger que 15% des émissions de CO<sub>2</sub> des vols desservant son territoire soient compensés. Mais en mars dernier, elle a gelé cette mesure sous la pression internationale et celle des compagnies aériennes.

**Attaque contre la pub**

Dans le même ordre d'idée, les Verts déposent un autre projet de loi visant à rendre obligatoire l'ajout d'un message de sensibilisation à toute publicité pour le trafic aérien: «Nous demandons que 20% de l'espace publicitaire soit dévolu à des informations précises et chiffrées, comme d'expliquer qu'un vol aller-retour transatlantique émet autant de CO<sub>2</sub> que l'usage moyen d'une voiture pendant un an, détaille la porte-parole des Verts, Delphine Klopfenstein. Cela a fait ses preuves avec le tabac et on pourrait à l'avenir étendre la mesure aux publicités pour les voitures.»

## En cellule avec 375 kilos d'affaires: c'est trop!

**La Cour de justice vient de rejeter le recours d'une détenue voulant garder une quantité de vêtements dans sa cellule de 12 m<sup>2</sup>**

Trois cent septante-cinq kilos. C'est l'équivalent de dix-neuf valises de vingt kilos. Voilà ce qu'une détenue de Champ-Dollon a accumulé dans sa cellule de 12 m<sup>2</sup>, partagée avec une autre femme. Des affaires que le directeur de la plus grande prison suisse a fait déménager, en grande partie, dans une salle spécifique. Une mesure injuste aux yeux de l'intéressée, qui a fait recours auprès de la Chambre administrative. Elle a perdu.

Plusieurs pantalons, vestes, chaussures, livres, CD. Voilà tout ce que Madame L. a commandé ou a reçu de ses proches depuis sa mise en détention provisoire à Champ-Dollon il y a six ans. Condamnée, la trentenaire purge une peine de vingt ans d'emprisonnement pour l'assassinat en 2007 d'une jeune femme enceinte.

Faute de place dans les cellules, les détenus peuvent entreposer leurs biens dans un immense dépôt situé au sous-sol de la prison, auquel ils ont accès sur demande. «C'est la première fois que l'on est obligé de retirer des affaires à une personne», remarque le directeur de la prison, Constantin Franziskakis. Pour quels motifs? «L'accumulation d'effets personnels dans une cel-

lule constitue un risque surtout en cas d'incendie, explique-t-il. Les fouilles prennent aussi davantage de temps, ce qui n'est pas aisé en raison de la surpopulation.» L'an passé, alors que Madame L. bénéficiait encore de l'intégralité de ses affaires, les gardiens avaient retrouvé un téléphone portable caché dans un ventilateur, un autre dans une chaîne hi-fi et une boulette de haschisch sur elle.

Sanctionnée pour ces faits, Madame L. ne comprend pas pourquoi elle a ensuite été privée d'une partie de ses biens. Considérant avoir été punie une nouvelle fois, par des «voies détournées», elle a recouru contre cette décision, évoquant une violation de la liberté personnelle et l'absence de base légale. Ses arguments ont tous été écartés par la Chambre administrative dans sa décision du 30 juillet. «Cet arrêt fait le choix discutable de consacrer l'arbitraire pénitentiaire plutôt que de le contrôler, réagit Yaël Hayat, avocate de la jeune femme. En l'espèce rien ne justifie, pas même des considérations sécuritaires, des mesures en réalité purement discriminatoires prises à l'encontre de ma cliente.»

Madame L. a toutefois pu conserver six pantalons, deux jupes, trois leggings, sept t-shirts, six pulls, trois ceintures, une robe de chambre, six paires de chaussures, deux bonnets, cinq vernis à ongles, vingt CD, dix livres... Une liste non exhaustive.

Sophie Roselli

**Fait divers**  
**Recherche de témoin suite à un accident**

L'incident de la circulation s'est déroulé le vendredi 2 août à 11 h 10. Venant de la douane de Moillesulaz, un motocycliste genevois de 1950 circulait rue de Genève en direction de la rue de Chêne-Bougeries derrière une automobile française de 1975. A la hauteur du numéro 75 de la rue de Genève, alors que l'automobiliste se stationnait, un choc a eu lieu entre les deux véhicules. Cet accident n'a occasionné que des dégâts matériels. La police genevoise prie les témoins d'appeler la Brigade de sécurité routière au 022 427 64 50. **TH.M.**

**CERN**

**2 jours**

C'est le temps que dureront les portes ouvertes organisées au Centre européen de recherche nucléaire. Elles auront lieu les samedi 28 et dimanche 29 septembre. L'entrée sera gratuite. Toutefois, les visites souterraines, tout à fait exceptionnelles (le public pourra notamment avoir accès au Grand collisionneur de hadrons, l'accélérateur géant du CERN, ainsi qu'à ses quatre grandes expériences), font l'objet d'inscriptions préalables. Réservations ouvertes sur le site: [www.cern.ch/opendays2013/X.L](http://www.cern.ch/opendays2013/X.L).

PUBLICITÉ

Samedi dans  
**Tribune de Genève**

**Guides TV**  
DU 17 AU 23 AOÛT 2013

**La meilleure excuse pour profiter de votre semaine TV.**

**GuideTV**  
CINÉMA

Tribune de Genève

**«Pour construire plus, il faut éviter les blocages»**

**Regards croisés**  
Chaque semaine cet été, deux candidats au Grand Conseil du même parti - un sortant et un nouveau - répondent à trois questions.

**Ana Roch et Olivier Sauty, deux candidats MCG au Grand Conseil, répondent à nos questions**

Elue à Vernier, Ana Roch est coadministratrice d'une entreprise familiale dans le bâtiment. Elle est vice-présidente d'une maison pour les jeunes aux Avanchets et membre d'un club de football. Olivier Sauty, lui, exploite un dancing. Il siège au Grand Conseil depuis cinq ans. Il préside une association de locataires et est membre d'un club de plongée et d'un club de montagne.



**Ana Roch**  
Conseillère  
municipale  
à Vernier

**Si vous êtes élu(e), quel sera votre cheval de bataille?**

**Ana Roch (A.R.):** L'intégration et la formation des jeunes en rupture scolaire. C'est fondamental, car sans formation, leurs débouchés sont quasi nuls et ils tombent dans la délinquance. L'aide au retour à l'emploi des plus de 50 ans me tient aussi à cœur.

**Olivier Sauty (O.S.):** Le grand chantier du quartier Praille-Acacias-Vernets. Je ferai tout mon possible pour accélérer la mise en œuvre de ce quartier qui offrira logements et emplois.

**Que faire pour éviter que la cherté des loyers genevois ne pousse les habitants à devenir frontaliers?**

**A.R.:** C'est une question d'offre et de demande. Beaucoup de multi-



**Olivier Sauty**  
Député  
au Grand Conseil  
depuis cinq ans

nationales peuvent se permettre de payer des loyers indécents, ce qui augmente tous les loyers. D'autre part, de l'autre côté de la frontière l'accès à la propriété est plus simple. Il n'y a pas de solution miracle. Il faut construire du logement, comme aux Cherpines. **O.S.:** Il faut rééquilibrer l'offre et la demande. Les loyers baisseront si l'on construit là où on peut, en surélevant des bâtiments ou en densifiant les zones villas. Il faut également éviter les blocages. A Genève, tout le monde met son grain de sel et rien n'avance.

**Quel remède pour une cohabitation harmonieuse des voitures, des trams, des cycles et des piétons dans le canton?**

**A.R.:** Il faudrait achever l'auto-route de contournement par une

traversée de la rade. Il faut également favoriser la construction de parking-relais en France pour que les gens empruntent les transports publics. Cela dit, il ne faut pas favoriser un mode de transport plus qu'un autre. Une femme qui doit se déplacer avec plusieurs enfants ne peut pas emprunter les transports publics, c'est une réalité.

**O.S.:** Une cohabitation harmonieuse est difficile car un article de la Constitution genevoise prévoit le libre choix du moyen de transport. Je ne dis pas qu'il faut abroger cet article pour autant. Sans être un ardent défenseur des vélos et des transports publics, je constate que si tout le monde prend sa voiture au centre-ville, ça ne circule plus. Ainsi, je pense que la mise en place d'une vignette pour accéder au centre-ville limiterait la circulation, tout comme la construction de parking-relais à l'extérieur de la ville.

**Propos recueillis par Laure Gabus**